

Préparez-vous à faire vos impôts

Faites vos impôts afin de
recevoir vos prestations
et crédits.



Avant de produire votre déclaration de revenus et de prestations

1. Ayez en main vos feuillets d'impôt, reçus, dernière déclaration et numéro d'assurance sociale.
2. Vérifiez les dates importantes, comme la date limite du **30 avril** pour produire votre déclaration et payer votre solde. Travailleurs indépendants, vous avez jusqu'au **15 juin** pour produire votre déclaration.
3. Sachez ce qu'il faut déclarer et demander :
 - revenus à déclarer tels que les revenus d'emploi et de travail indépendant, avantages sociaux et pourboires;
 - déductions, dépenses, et crédits auxquels vous avez droit.
4. Mettez à jour vos renseignements personnels dans Mon dossier ou en appelant l'ARC.

Au moment de produire votre déclaration de revenus

5. Il y a plusieurs façons de produire votre déclaration :
 - en ligne, au moyen d'un logiciel d'impôt homologué (certains logiciels sont gratuits);
 - avec l'aide d'un membre de votre famille, d'un ami ou d'un préparateur de déclarations;
 - en visitant un comptoir d'impôts gratuit; voyez si vous êtes admissible à canada.ca/impots-aide.

Après avoir produit votre déclaration de revenus

- Si vous avez un solde dû, faites votre paiement. Si vous avez droit à un remboursement, faites un suivi dans Mon dossier ou au **1-800-959-7383**.
- Vous avez fait une erreur? Après avoir reçu votre avis de cotisation, utilisez un logiciel d'impôt ou Mon dossier pour modifier votre déclaration, ou faites-le par la poste.
- Conservez vos reçus et documents à l'appui.



Pour en savoir plus, allez à :
canada.ca/arc-impots-preparez-vous